

**SEPA : Les enjeux du projet et
les étapes de la migration pour les entreprises**

Didier BRUNEEL

Co-président du Comité national SEPA

Directeur Général des Opérations

de la Banque de France

Conférence SEPA – MEDEF – 13 février 2008

SEPA : Les enjeux du projet et les étapes de la migration pour les entreprises

Mesdames et Messieurs,

- Je suis très heureux d'être parmi vous aujourd'hui car je me félicite de l'organisation par le Medef de cette conférence.
- Il est en effet grand temps de donner un signal fort en faveur de la mobilisation des entreprises pour le projet SEPA, ce projet d'Espace unique de paiements en euros, qui va profondément modifier le marché des paiements en France et en Europe.
- Tout montre :
 - que les petites entreprises sont peu au fait du projet SEPA ;
 - que les moyennes et grandes entreprises, celles qui n'ont pas un profil de grands facturiers, voient plus le projet SEPA comme une contrainte que comme une opportunité ;
 - enfin, que les grands facturiers, loin d'être enthousiastes, reconnaissent cependant que le projet pourrait être porteur d'opportunités à long terme.
- Cette prise de conscience est insuffisante pour un projet qui est politiquement incontournable, qui est déjà entré en vigueur et qui est complexe et transverse.
- Les banques ont, elles aussi, au début, mis un peu de temps à prendre conscience des enjeux et des opportunités de ce projet.
- Notre pays contribue pour une part très importante aux paiements scripturaux de détail en Europe (29 % de l'ensemble des paiements de la zone euro en 2006). Il est donc urgent que non seulement les banques mais également les utilisateurs se mettent en ordre de marche pour réussir la migration SEPA.

- Je voudrais aborder dans mon intervention trois points qui me paraissent essentiels en termes d'enjeux pour les entreprises :
 - tout d'abord, le cadre de travail et le calendrier du projet ;
 - ensuite, les bénéfices attendus du projet SEPA pour les utilisateurs de moyens de paiement ;
 - enfin, les conditions de la réussite de la migration vers les instruments de paiement européens.

1. Cadre et calendrier du projet

- La création d'un « Espace unique de paiements en euros » prolonge le passage aux billets et pièces en euros et vise ainsi à permettre une intégration financière européenne complète dans le domaine des paiements de détail.
 - L'ambition est élevée ; il s'agit de remplacer dans chaque pays, le virement et le prélèvement au format national par un virement et un prélèvement dont les fonctionnalités et le format seront communs aux différents pays européens.
 - Pour faciliter le paiement par carte d'un pays à l'autre, il s'agit en outre de faire en sorte que chaque système national de carte s'ouvre aux cartes des autres pays.
 - Ces trois moyens de paiement : le virement, le prélèvement et la carte permettent de réaliser 90 % des paiements scripturaux en Europe. Les rendre européens permet donc de réaliser une harmonisation forte des paiements de détail. Bien entendu, subsisteront au plan national les autres instruments comme le chèque, qui ne sont pas concernés par le SEPA.

- Beaucoup a déjà été fait depuis le lancement du projet SEPA début 2002.
 - Les banques européennes, rassemblées au sein de l'EPC (European Payments Council), ont élaboré les spécifications du virement et du prélèvement européens, ainsi que les règles destinées à assurer l'interopérabilité des infrastructures et des systèmes de paiement par carte.
 - En France, la Banque de France et la Fédération bancaire française ont créé en 2006 un Comité national SEPA, qui a élaboré et publié un plan de migration. Ce plan de migration décrit notamment l'avenir des moyens de paiement actuels et le calendrier de mise en œuvre du projet SEPA en France.

- Nous sommes entrés depuis le 28 janvier, avec le démarrage du virement SEPA, dans une nouvelle phase : celle de la migration.
 - Seul le virement est concerné pour l'instant. Le prélèvement européen démarrera début 2010, après la transposition de la directive sur les services de paiement par les différents Etats membres. Les systèmes de paiement par carte se mettent progressivement en conformité avec les principes européens d'interopérabilité, ce qui est déjà largement fait pour « Cartes bancaires ».
 - Les premiers échanges de virements SEPA se sont déroulés sans incident. Les volumes sont pour l'instant limités, mais plus importants que ce que certains annonçaient (on en a compté plusieurs milliers en France dès la première semaine), et la montée en charge est régulière.
 - Il s'agit d'un démarrage progressif, et non d'un « big bang ». Ceci doit permettre aux utilisateurs de services de paiement de faire les adaptations nécessaires à l'utilisation des nouveaux instruments de paiement. Néanmoins, cette coexistence est coûteuse pour tous et il convient qu'elle ne dure pas exagérément. Je reviendrai dans un instant sur les démarches qu'il convient donc d'entreprendre.

2. L'apport de SEPA à la construction européenne et les bénéfices attendus pour les différents acteurs

- Je sais que SEPA est vu aujourd'hui comme une démarche volontariste et politique : nos moyens de paiement nationaux sont déjà efficaces et sûrs, et les paiements transfrontaliers ne représentent que 2 % des paiements de détail.
- Mais il faut souligner que SEPA signifie que nous aurons, pour l'ensemble de l'Europe, un même format pour les instruments de paiement, un même format de coordonnées de compte (le BIC et l'IBAN), des offres bancaires plus facilement comparables et des infrastructures d'échange interconnectées. Cela veut donc dire que les transactions pourront être automatisées de bout-en-bout dans toute l'Europe et que les délais d'exécution seront garantis.
- Cette harmonisation devrait générer des économies substantielles dès lors que les instruments nationaux auront été remplacés. Les études économiques réalisées par les autorités européennes montrent que ces économies pourraient s'élever globalement à plus de 100 milliards d'euros sur plusieurs années, principalement au bénéfice des utilisateurs.

- Je voudrais insister maintenant plus précisément sur ce que les entreprises peuvent attendre du SEPA.

1. SEPA signifie tout d'abord qu'il sera tout aussi facile d'effectuer des opérations de paiement en Europe que dans le pays d'origine.

Cela facilitera donc pour une entreprise, même de taille moyenne, la fourniture de ses produits ou ses services au-delà des frontières de son pays d'origine.

Il sera en outre possible de centraliser les opérations sur un seul compte ouvert sur les livres de la banque de son choix dans n'importe quel pays au sein de l'espace SEPA.

2. SEPA signifie ensuite une plus grande automatisation des traitements, et ceci, même pour les opérations purement nationales. La standardisation des formats de messages de paiement permet une meilleure intégration des fonctions de gestion comptable, de facturation et de paiement. Ceci contribuera à l'optimisation de la gestion des flux de trésorerie. Je ne doute pas qu'en complément des services aujourd'hui définis au niveau européen, les banques développeront des services innovants de dématérialisation de la facturation et de la réconciliation, ou de nouveaux modes d'initiation des paiements, par exemple via Internet.

3. Les conditions de réussite du projet SEPA et les travaux à mener par les acteurs

- L'enjeu est donc désormais de réussir la migration dans chaque pays.
 - C'est non seulement l'affaire des banques, mais aussi de chaque entreprise, de chaque administration, et plus généralement de chaque utilisateur.
 - Pour les particuliers et les petites entreprises, les impacts sont minimes. Ces acteurs suivront pour l'essentiel les préconisations de leur banquier. Il s'agit surtout de bien les informer des conditions d'usage des nouveaux instruments.
 - Pour les entreprises qui effectuent un grand nombre de paiements, les impacts peuvent en revanche être plus lourds et complexes à gérer. La migration à SEPA implique généralement une adaptation des outils informatiques et de l'organisation des opérations. Compte tenu de l'importance des paiements dans la

vie des entreprises, un grand nombre de fonctions sont concernées : achats, ventes, ressources humaines, trésorerie, juridique, systèmes d'information...

- Les travaux conduits par le Comité national SEPA permettent aux acteurs économiques français de disposer des éléments de contexte nécessaires au lancement de leurs travaux.
 - Des critères objectifs permettant de programmer l'arrêt des instruments français ont été fixés : c'est la notion de « masse critique ».
 - Lorsque les instruments SEPA représenteront 75 % des opérations et 50 % des donneurs d'ordre, l'arrêt effectif des instruments nationaux sera confirmé, avec un délai d'un an.
 - Les dates cibles ont été déjà indiquées par le Comité : la bascule définitive au virement SEPA pourrait intervenir fin 2011, et la bascule au prélèvement SEPA fin 2012.
 - Cette clarification de l'horizon permet à tous les décideurs dans les entreprises d'engager au plus tôt la réalisation des adaptations nécessaires. Ne pas anticiper sur ces échéances fait courir le risque aux entreprises de devoir réaliser des adaptations importantes dans un laps de temps très court.
- De mon point de vue, dans chaque entreprise, ou au sein de chaque métier, devraient maintenant s'engager, si ce n'est déjà fait, les réflexions et les travaux d'adaptation au SEPA. Cela suppose par exemple :
 - d'analyser les impacts des nouvelles règles et des nouveaux formats de message sur l'organisation des opérations et sur le système d'information de l'entreprise ;
 - d'étudier les opportunités offertes par les nouvelles fonctionnalités liées aux instruments SEPA de façon à pouvoir en tirer bénéfice et en tenir compte dans les changements qui seront réalisés ;
 - de définir une stratégie définissant le périmètre des adaptations à réaliser, leur calendrier, leur budget et leurs modalités de mise en œuvre.

- Enfin, je relève avec intérêt la suggestion qui figure dans la plaquette qui vous a été remise aujourd'hui par le Medef : la nomination d'un responsable, c'est-à-dire un « Monsieur SEPA », pour l'entreprise, car une telle démarche est sans doute de nature à sensibiliser les décideurs et à coordonner les actions.

*

* *

- Pour conclure je voudrais résumer mon intervention en soulignant les points qui me paraissent cruciaux :
 - Tout d'abord, SEPA n'est pas seulement une ardente obligation politique mais aussi une opportunité, peut-être même davantage pour les utilisateurs que pour les banques.
 - Les banques ont déjà mené leurs investissements et le démarrage du virement SEPA a été un succès : les utilisateurs doivent désormais avoir la certitude que le projet sera mené à terme. Ceci concerne toutes les entreprises, quel que soit leur taille ou leur niveau d'activité transfrontalière.
 - Enfin, pour exploiter les opportunités, les utilisateurs doivent s'engager résolument dès maintenant dans les travaux de préparation.

Je vous remercie de votre attention.